Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20250409-CM2504-DEL25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mars 2025
Date d'affichage 27 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le NEUF AVRIL à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VOTE DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX COMMUNES EXTERIEURES

ACCUEIL D'ELEVES DANS LES ECOLES PUBLIQUES FERTOISE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'éducation et notamment son article L 212-8 ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant le code de l'éducation et notamment son article L 212-8 précisent que lorsqu'il n'existe pas d'établissement scolaire public dans une commune, les enfants y résidents doivent, par l'obligation scolaire, s'inscrire dans un établissement

Considérant que La Ferté-Bernard est habilitée en tant que commune d'accueil à solliciter de la commune de résidence, une contribution financière correspondant au coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques.

Considérant que cette participation financière « fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence dans l'intérêt de la scolarisation des enfants concernés ».

Considérant que pour l'année 2025, le coût moyen de dépense par élève pour la commune de La Ferté-Bernard est de **2 634 €** pour un élève de maternelle, et **570 €** pour un élève de classe élémentaire.

Considérant qu'au regard du montant des frais de fonctionnement appliqués dans les autres communes du territoire, et afin de garantir une cohérence territoriale et de ne pas placer les communes sans école en difficulté budgétaire, il est proposé de facturer les participations suivantes :

- Elève scolarisé en maternelle : **1 317 €,** soit 50 % du coût réellement supporté par la ville de La Ferté-Bernard,
- Elève scolarisé en élémentaire : **570 €**, soit le montant réel supporté par la ville de La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en application l'appel de contribution auprès des communes concernées, cette dernière sera arrêtée en fonction des effectifs de la rentrée scolaire de septembre 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à procéder au cours du 2ème trimestre 2025 à l'appel de contribution correspondant par l'émission d'un titre de recettes et à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL

Pour Copie Conforme
Le Maire
Didier MARCEAU

MAIRIE DE LA FERTÉ-BERNARD (72400)